

Quelle est la contribution du secteur philanthropique à la promotion des femmes et des filles en France ?

Résultats de l'enquête menée par le Fonds pour les Femmes en Méditerranée avec l'appui du Centre Français des Fondations¹

Le faible financement des associations de femmes a conduit le Fonds pour les Femmes en Méditerranée à mener, en collaboration avec le Centre Français des Fondations, une étude sur « **la part des fonds et des fondations dans le financement de la promotion des filles et des femmes en France** ».

Cette étude a pour but de dresser un état des lieux dans la perspective de construire avec les fonds et les fondations des stratégies communes et apporter ainsi un soutien plus efficace aux associations de femmes.

De l'importance des associations de défense des droits des femmes dans une société

La solidité des associations qui oeuvrent en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes constituent un baromètre en matière de justice et de préservation des règles démocratiques dans une société.

Malheureusement, si l'on en juge par la pauvreté et le dénuement dans lesquels vivent la plupart des associations qui travaillent dans ce sens, on pourrait déduire que notre société se porte mal.

On peut l'observer partout en France, les associations de défense des droits des femmes qui sont pourtant extrêmement sollicitées, travaillent dans l'urgence et le court terme avec très peu de moyens.

De façon encore plus choquante, dans les quartiers défavorisés, bon nombre d'entre elles finissent par mettre la clé sous la porte par épuisement car trop peu d'aide leur est accordée, que ce soit de la part des pouvoirs publics ou de la part des fondations privées, encore peu engagées dans le secteur des droits des femmes. Ces associations de femmes constituent pourtant, dans certains quartiers, un rempart (et parfois le seul) contre l'avancée des fondamentalismes et des conservatismes de tous bords. En s'affaiblissant ou en disparaissant, elles laissent des espaces vides que ces courants s'empressent d'occuper.

Des associations de défense des droits des femmes de plus en plus pauvres

Une étude effectuée auprès des associations de femmes françaises qui ont adressé des demandes de subvention au Fonds pour les Femmes en Méditerranée entre 2015 et 2017, nous indique que sur un total de 120 demandes en provenance de différentes villes en France :

- 56 % ont un budget annuel variant entre 31 000 € et 150 000 €,
- 25 % ont un budget entre 0 et 30 000 €.

D'une façon générale, et à de rares exceptions près, l'écrasante majorité des associations françaises (90%) qui s'adressent au Fonds pour les Femmes en Méditerranée et qui ont pour mission spécifique de lutter contre les violences faites aux femmes a un budget bien inférieur à 150 000 euros par an. Avec si peu, elles parviennent à faire beaucoup, mais à un prix très élevé pour elles.

¹ Enquête menée et rédigée par Fawzia Baba Aissa, Chargée du développement avec l'aide de Marion Duquesne et Sarah Swaydan

Plus triste encore est de constater que **ces associations se sont appauvries et fragilisées**, puisque le **budget moyen annuel** est passé en 2017 sous la barre des **50 000 €**, contre **56 000 €** en 2016.

La raison de cette fragilisation est évidemment, en premier lieu, la diminution des subventions publiques qui sont, pour beaucoup, leur unique soutien.

Mais on oublie souvent aussi que la fragilité des associations tient au fait qu'elles ne reçoivent quasiment pas de soutien financier pour leurs frais de fonctionnement.

On note qu'un grand nombre d'associations qui s'adressent au Fonds pour les Femmes en Méditerranée demandent des subventions pour payer des salaires ou d'autres frais de structure. En effet, leur existence tient à l'implication bénévole de leurs membres et cela les met en situation de grande précarité. Elles n'ont alors pas les moyens (le temps, l'énergie et parfois le savoir-faire) de chercher de nouveaux soutiens financiers -privés ou publics- tout en assurant leur mission sur le terrain, pourtant de grande utilité pour la société toute entière.

Quelle est la contribution du secteur philanthropique dans le financement de l'égalité entre les femmes et les hommes en France ?

Le secteur de la philanthropie et du mécénat en France en quelques chiffres

Fin 2017, on comptait 4 858² fonds et fondations en France, dont :

- 638 fondations reconnues d'utilité publique,
- 400 fondations d'entreprise,
- 1 242 fondations abritées,
- 2 494 fonds de dotation.

Les autres sont des fondations universitaires, scientifiques.

Selon le dernier bilan (effectué tous les cinq ans et réalisé en 2013) de l'Observatoire de la philanthropie de la Fondation de France, le secteur philanthropique en France représente un poids économique certain³ avec :

- 21 milliards d'euros d'actifs ;
- 1,5 milliard d'euros distribués sous forme d'aides, de subventions, bourses et prix attribués par les fondations.

Les publics bénéficiaires sont variés mais **les femmes et les jeunes filles ne représentaient, en 2013, que 2 % des populations ciblées.**

Les entreprises ont, elles aussi de leur côté, investi le secteur du mécénat en France. Selon le Baromètre de l'Admical⁴, le nombre d'entreprises ayant déclaré des dons au titre du mécénat a été multiplié par 2,5 entre 2010 et 2016.

- En 2016, 73 500 entreprises ont déclaré des dons pour un montant de 1,7 milliard d'euros (l'Admical estimait qu'il devrait atteindre les 3 milliards en 2017).

Tout comme pour les fondations, le domaine social reste le secteur qui reçoit le plus de subventions de la part des entreprises (28 % du budget global du mécénat). Il intègre plusieurs sous-domaines (lutte contre l'exclusion et les discriminations, accès au logement, aux transports et à la mobilité, insertion et réinsertion sociale et professionnelle, accompagnement vers l'emploi et développement de l'égalité des chances), mais aucune donnée dans le rapport ne nous permet de déterminer si une part, et laquelle, est attribuée à la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes et si des associations de femmes en sont bénéficiaires. En revanche, le rapport indique clairement que le budget du mécénat accordé en 2016 à l'expression et la défense des droits (que ce soit ceux des femmes ou de tout autre groupe) est négligeable et avoisine les 0 %.

Méthodologie de l'étude

² Observatoire de la philanthropie - Fondation de France et Centre Français des Fonds et Fondations.

³ Observatoire de la Philanthropie - Fondation de France « les fonds et fondations en France entre 2001 à 2014 » 2015, en collaboration avec le Bureau des associations et fondations du Ministère de l'intérieur.

⁴ Baromètre de l'Association pour le développement du mécénat industriel et commercial, publié en octobre 2018.

Afin d'approfondir ces données trop parcellaires, nous avons lancé une enquête pour savoir de façon plus précise la place qu'occupe la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les préoccupations des fonds et des fondations : quelle part de budget lui consacrent-elles et dans quels secteurs ? Des projets ont-ils été financés dans ce domaine en France en 2016 et, si oui, lesquels et pour quel montant ?

L'enquête commencée en juillet 2017, et effectuée sur une période d'un an, a été envoyée à **320 structures en France**, grâce à la collaboration du **Centre Français des Fonds et Fondations (CFF)**⁵.

Seuls 33 fonds et fondations y ont répondu, ce qui représente un taux de participation de 10 %. Bien que nous regrettions que ce taux de participation soit bas, il n'est pas négligeable et reste dans la moyenne des enquêtes régulièrement réalisées par le CFF ou par l'Observatoire de la philanthropie. Prendre le temps de répondre à un questionnaire et accepter de confier des données parfois confidentielles sont autant de contraintes qui ne favorisent pas toujours l'adhésion à ce type d'étude.

Quelques fondations ont reconnu n'avoir pas pris le temps de répondre au questionnaire parce qu'elles ne finançaient pas de projets destinés à améliorer spécifiquement la condition des femmes et/ou des filles et donc ne se sentaient pas concernées – alors que, justement, les résultats de l'étude auraient été renforcés par leurs réponses.

Le respect de l'anonymat des participant.e.s a été un aspect primordial dans cette étude.

Pour compléter nos données nous nous sommes référées aux rapports d'activité publiés par un certain nombre de fonds et fondations, les rapports publiés par l'Observatoire de la philanthropie et ceux de l'Admical.

Caractéristiques des fonds et des fondations ayant participé à l'étude

Les 33 fonds et fondations qui ont participé à cette enquête représentent les 3 grands types de fonds et fondations existant en France (voir figure 1) :

- 32 % de l'échantillon constituent des fondations d'entreprise ;
- 29 % sont des fondations indépendantes privées ;
- 26 % des fonds de dotation.

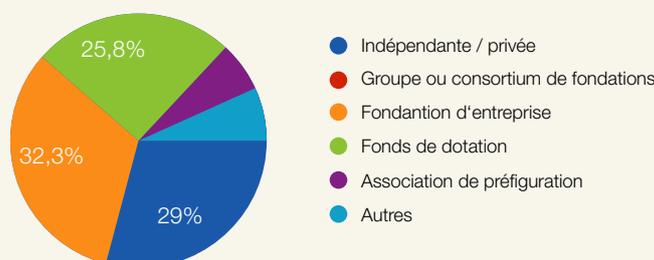


Figure 1 : Types de fonds et de fondations représentés

Les fondations de petite taille représentent les 2/3 de notre échantillon (voir figure 2) :

- 61 % des fondations ont un budget annuel inférieur à 1 million d'euros ;
- 32 % ont un budget entre 1 et 5 millions d'euros ;
- 7 % dépassent les 5 millions d'euros.

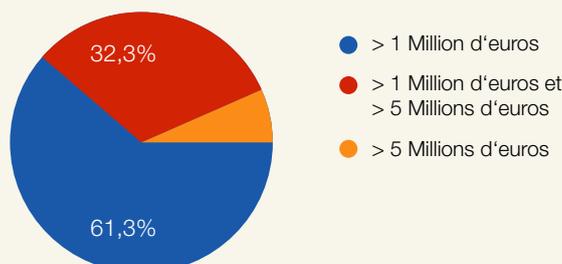


Figure 2 : Répartition du budget global annuel dépensé par les fonds et les fondations interrogés

⁵ Nous avons naturellement sollicité la collaboration de l'Admical et de la Fondation de France. La Fondation de France a informé ses membres de l'existence de ce questionnaire mais nous n'avons pas reçu de réponses de leur part et, de son côté, l'Admical n'a pas relayé l'étude mais accepte de publier le rapport 2018, une fois finalisé, sur son site.

Les fonds et les fondations qui œuvrent spécifiquement en faveur des femmes constituent un soutien précieux mais ne pèsent pas encore lourd dans la balance



En 2016, le total des budgets des 33 fondations participant à l'enquête s'élève à minima à hauteur de 120 millions d'euros (fourchette basse⁶), répartis comme suit :

- 12 fondations financent uniquement des actions relatives aux droits des femmes, et leur budget s'élève à 3 millions d'euros (soit 2,5% des 120 millions d'euros de l'échantillon) ;
- 21 ne financent pas uniquement des actions relatives aux droits des femmes (elles seront nommées « généralistes » pour les différencier de la catégorie précédente), et leur budget s'élève à 117 millions d'euros.

Contributions des fondations généralistes à la cause des femmes

Nous avons posé la question aux fondations dites généralistes pour savoir dans quels secteurs d'activité elles investissent le plus. Comme on peut le voir, ces fondations s'intéressent à différents secteurs d'activités (tableau 1) mais le domaine social arrive en tête des préoccupations (70 %), avec l'éducation (60 %) et la culture (30 %).

Il est intéressant de noter qu'une fondation généraliste sur cinq déclare investir contre les violences faites aux femmes mais aucune d'entre elles n'a cité l'égalité entre les femmes et les hommes comme domaine d'intérêt.

Social	70%
Éducation	60%
Arts et culture	30%
Aide humanitaire	25%
Violence fondée sur le genre	20%
Droit du citoyen	20%
Justice économique et réduction de la pauvreté	20%
Sciences et santé	20%
Protection de l'environnement	15%
Développement	9,5%
Démocratie	5%
Sport et divertissement	5%
Insertion économique et entrepreneuriat	5%
Religion	5%
Égalité entre femmes et hommes	0%

N.B. : le total est supérieur à 100% car les fonds et les fondations peuvent financer des projets dans plusieurs secteurs

Toutes les fondations interrogées (100%) considèrent comme important de financer, en France, des projets dédiés spécifiquement à la question des femmes et 1 sur 5 (20%) déclare même qu'il s'agit d'un enjeu prioritaire. Cela représente une avancée considérable.

Mieux encore les trois-quarts (75 %) des fondations répondantes déclarent avoir financé un projet en faveur de l'émancipation des femmes et des filles en France en 2016. Quand c'est le cas, elles l'ont principalement fait dans les domaines de l'éducation (40 %), du renforcement des capacités (30 %) et de l'insertion économique (25 %).

L'aide aux personnes en situation de prostitution et les droits politiques restent des activités sous-financées par les fondations. Les fonds et les fondations qui ciblent spécifiquement leurs actions en faveur des droits des femmes continuent d'être les seules (avec les pouvoirs publics) à soutenir des projets dans ces domaines.

⁶ Dans le questionnaire, les fondations ont indiqué uniquement des fourchettes correspondant à leur budget annuel.

Une autre avancée remarquable concerne, cette fois, les populations ciblées par les activités de ces fondations, où l'on note que les fonds et les fondations désignent pour 40 % d'entre eux les femmes comme bénéficiaires de leurs activités.

Éducation	40%
Renforcement des capacités	30%
Insertion économique et entrepreneuriat	25%
Réfugiées	15%
Accès à la santé	15%
Pauvreté	15%
Violence faites aux femmes	10%
Femmes migrantes	10%
Promotion des femmes dans le sport	10%
Promotion des femmes dans les sciences	10%
Promotion des droits LGBTQ	10%
Plaidoyer	5%
Colloque sur le genre	5%
Promotion des femmes dans l'art	5%
Entrepreneuriat	5%
Prostitution	0%
Réseaux	0%
Droits politiques	0%

N.B. : le total est supérieur à 100 % car les fonds et les fondations peuvent choisir plusieurs secteurs.

Les femmes sont ciblées mais pas toujours avec l'idée première de faire avancer l'émancipation des femmes

Malheureusement, ces déclarations sont à relativiser car, dans la réalité, on s'aperçoit que les montants investis en faveur de la cause des femmes et des filles représentent, pour 80 % des fondations interrogées, **moins de 10 % de leur budget total. Cela signifie que bien que les fonds et les fondations considèrent cette question importante, voire prioritaire, cela ne se traduit pas – encore – dans les actes.**

La plupart des fondations ont donné plus précisément le montant dépensé en 2016 pour des projets en faveur de la cause des femmes et des filles.

On estime au total que, pour la seule année 2016, ces 21 fondations ont dépensé environ 3,5 millions d'euros, ce qui représente à peine plus que le budget total dépensé par 12 fondations qui œuvrent spécifiquement en faveur des femmes et des filles et qui ont répondu à notre enquête.

Cette étude est une première étape sur la longue route qui mène vers une sensibilisation plus grande des fonds, des fondations et des entreprises à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes en France et, plus particulièrement, à la question prioritaire qu'est la lutte contre les violences faites aux femmes.

Dans une enquête, réalisée en 2016, sur le financement des luttes contre les violences faites aux femmes en Europe⁷, les fondations interrogées considéraient qu'il ne s'agissait pas d'une question cruciale pour l'Europe, expliquant ainsi leur faible investissement dans ce domaine.

Le récent mouvement #meeto semble avoir ébranlé ces certitudes et on peut espérer que, depuis, une plus grande attention soit portée aux organisations de femmes qui œuvrent en Europe en faveur d'un monde plus égalitaire.

⁷ Publication du réseau ARIADNE "Ending Violence Against Women in Europe: An Exploration of Philanthropic Giving," 2017, par Karen Weisblatt and Karin Heisecke

Cependant, afin de pouvoir d'avantage plaider en faveur de financement accru, nos données devront être approfondies. Par exemple il serait utile de savoir si les fondations qui investissent beaucoup dans le domaine éducatif, subventionnent des projets en faveur des femmes ou des petites filles ? Si ces fondations sont plutôt généralistes ou spécifiquement dédiées à la question des droits des femmes et, dans ce cas, s'il s'agit de financement sur le long terme ou de subventions uniques ?

Pour pouvoir prolonger la réflexion et établir des stratégies de financements collaboratifs, il serait intéressant de créer un groupe d'intérêt sur cette question au sein du Centre Français des Fondations.

En conclusion,

Il est de notre responsabilité, en tant que fonds et des fondations, de nous engager sur cette question essentielle si nous voulons contribuer au changement social. Il ne peut y avoir de société harmonieuse et épanouie sans une réelle égalité entre les femmes et les hommes et une citoyenneté pleine et entière pour les femmes.

Et comme aujourd'hui 53 % des donateurs en France sont des femmes qui font des dons annuels d'un montant de 1,3 milliard d'euros (Baromètre de la générosité 2017, France Générosités), ce serait un juste retour des choses, afin qu'elles ne risquent plus d'être violentées, harcelées, humiliées et sous-payées d'en dédier une partie à l'amélioration de leur vie au quotidien.

